CHAMPS D'ÉNERGIE
COOPÉRATIVE

Rapport d'activité

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport d'activité pour l'année 2023.

Table des matières

1. Structure et organisation 2
2. Evolution du nombre de coopérateurs 3
3. Activités menées dans le cadre de l'énergie éolienne 4
   3.1. Développement éolien 4
   3.2. Marchôvent 6
   3.3. Zéphyr 11
   3.4. Seacoop (offshore) 13
   3.5. Pax Eolienica et participation citoyenne 16
4. Activités dans le domaine Photovoltaïque 17
   4.1. Nouvelles installations 17
   4.2. Suivi de nos installations 19
   4.3. Bilan 19
   4.4. REFLEX 19
5. Biomasse 20
6. Communautés d'énergie 21
7. Communication & Sensibilisation (COM&SENS) 22
8. Rénovation 23
9. COCITER 24
10. Signature 27

1. Structure et organisation

- **Assemblée Générale (AG)**

Une réunion (ordinaire) de l'assemblée générale a été organisée le 29 mai 2023.

- **Conseil d'administration (CA)**

Le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises en 2023 ; une mise au vert d'une journée a également été organisée.

- **Groupes de travail**

Ceux-ci étaient composés d'au moins un membre du conseil d'administration ainsi que de coopérateurs bénévoles. Ils ont permis en 2021-22 de renforcer la dynamique de la coopérative dans différents domaines (éolien, photovoltaïque, biomasse, communauté d'énergie et communication & sensibilisation).

Ces activités sont désormais gérées soit directement par notre chargé de projet, soit en collaboration avec un ou plusieurs membres du conseil d'administration, soit avec l'aide de quelques coopérateurs bénévoles.

- **Gestion opérationnelle**

Un comité de gestion opérationnelle, composé de 2 administrateurs et de Bastien, notre chargé de projet, s'est réuni à 19 reprises pour assurer le suivi de la gestion journalière.

2. Evolution du nombre de coopérateurs

Un nouvel appel à l'épargne a été lancé en septembre 2023 (pour une durée de 12 mois) afin de soutenir le développement des projets.

Entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 :

- le nombre de coopérateurs est passé de 1.100 à 1.129
- 589 parts ont été souscrites pour un montant de 73.625 € dont :
  - 491 par des nouveaux coopérateurs (61.375 €)
  - 98 par 21 anciens coopérateurs (12.250 €).

Par ailleurs le Conseil d'Administration a été informé des retraits et ventes de parts suivants en 2023 :

- nombre de retrait : 5 coopérateurs
- nombre de parts en vente : 70 parts (8.750 €).

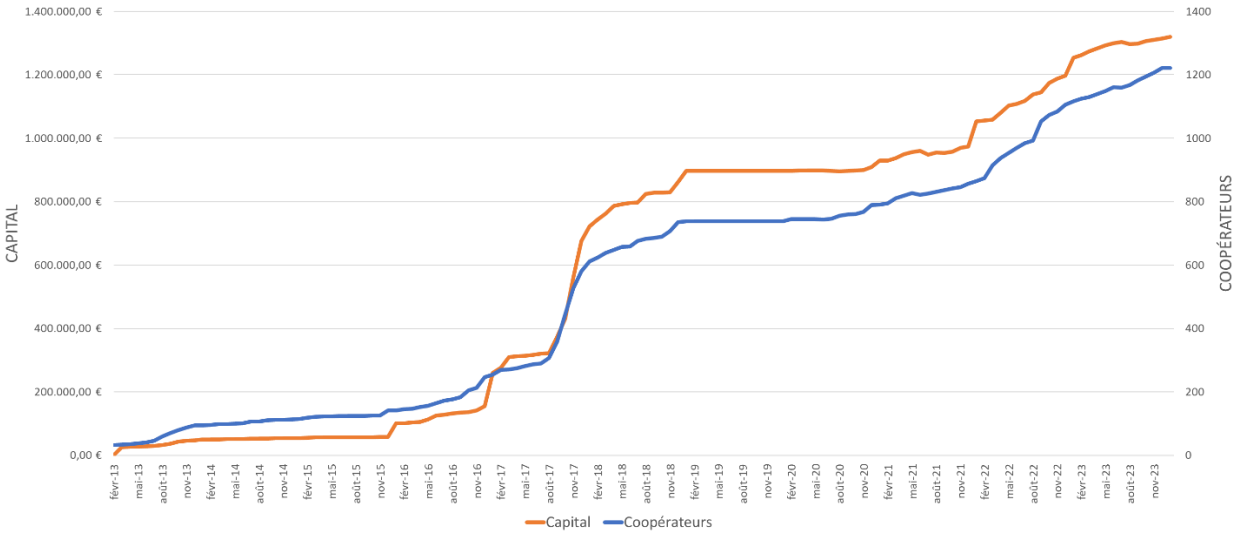

Un nouvel appel à l'épargne sera lancé en septembre 2024 pour financer de nouveaux projets mais aussi pour permettre aux nouveaux coopérateurs de bénéficier d'un avantage sur leur affiliation chez Cociter.

3. Activités menées dans le cadre de l'énergie éolienne

3.1. Développement éolien

Outre l'exploitation des éoliennes de Marchovelette et de Boneffe (voir plus bas), Champs d'Energie travaille également :

- d'une part au suivi de nouveaux projets initiés par des promoteurs privés afin d'obtenir la participation citoyenne (co-développement ou rachat de permis)
- mais aussi sur des projets qui seraient développés directement par notre coopérative (développement propre)

Voici d'abord où nous en sommes en ce qui concerne les projets en co-développement ou rachat de permis :

a) Fernelmont IV - Luminus (Hingeon)

Nous avions demandé à Luminus d'associer notre coopérative dans le cadre d'un projet de 3 éoliennes de 3,6 MW à Hingeon. Champs d'Energie a examiné les conclusions de l'étude d'incidence et a décidé de ne pas participer à ce projet en raison de la proximité de certains mâts par rapport aux habitations. Le projet a fait l'objet d'une enquête publique fin 2022. La commune de Fernelmont a remis un avis négatif. Le permis a été refusé par la Région Wallonne. Champs d'énergie reste ouvert à un codéveloppement si Luminus revoit l'agencement des éoliennes pour augmenter les distances par rapport aux habitations.

b) Balâtre

Il s'agit d'un projet développé par Elicio sur les communes de Jemeppe-sur-Sambre et Sambreville et que nous suivons depuis plus de 4 ans. Le permis pour 3 des 4 éoliennes prévues a été accordé mais il est en recours au conseil d'état. Des échanges ont eu lieu avec Elicio afin de décider de la suite à donner à ce recours. Elicio ne semble plus enclin à faire entrer une coopérative sur ce projet.

c) La Bruyère - Meux

Il s'agit d'un projet de 4 éoliennes développé par Luminus sur la commune de Meux (dont certains des terrains sont des terrains communaux). Champs d'énergie est associé officiellement sur ce projet et pourra ainsi devenir propriétaire d'une des quatre éoliennes si le projet se concrétise. La Réunion d'Information Préalable (RIP), coprésentée par Champs d'énergie et Luminus, a eu lieu en décembre 2023. La demande de permis devrait être déposée fin d'année 2024.

d) Réciprocité avec Nosse Moulin

La coopérative Nosse Moulin est impliquée dans différents projets éoliens sur son territoire et devrait, à terme, nous faire entrer au capital d'un des projets qui aboutirait. Il y a notamment un projet (Eneco & Engie) de remplacement du parc de Sombreffe avec 6 nouvelles éoliennes. Le permis a été octroyé mais le raccordement au réseau n'est pas encore possible, le projet est donc mis au frigo. Un autre projet de 4 éoliennes à Grand-Leez est également bien avancé, la demande de permis devant être déposée fin 2024.

Champs d'énergie continue également à rencontrer les communes pour leur expliquer le modèle citoyen que nous défendons et pour faire valoir la participation citoyenne dans tous les projets éoliens.

Voici maintenant un résumé de la situation en ce qui concerne les projets en développement propre :

a) Héron

Champs d'énergie a relancé le développement du projet d'une éolienne sur la commune de Héron. Celle-ci se situerait dans le prolongement du parc de Luminus de 3 éoliennes. Nous avons reçu un avis favorable du gestionnaire de réseau RESA pour le raccordement de l'éolienne au réseau moyenne tension. Une convention a été signée avec le propriétaire du terrain et l'étude d'incidence sur l'environnement a été initiée fin d'année 2023 avec le bureau d'étude CSD. Des discussions avec la commune de Héron ont également eu lieu. La Réunion d'Information Préalable devrait avoir lieu en novembre 2024.

b) Namur alentours

Champs d'Energie continue à négocier avec des agriculteurs en vue de signer un contrat d'utilisation de leur sol pour l'installation d'une éolienne dans un endroit susceptible de convenir aux normes légales existantes.

3.2. Marchôvent

Marchôvent est la société d'exploitation qui a été créée pour la gestion de notre éolienne de Marchovelette.

Production

2023 a été une année exceptionnelle ; 7.809 mégawattheures (MWh) ont en effet été produits. Le record précédent (7.599 MWh en 2020) a donc été dépassé. On est en outre 44% au-dessus du P90[1].

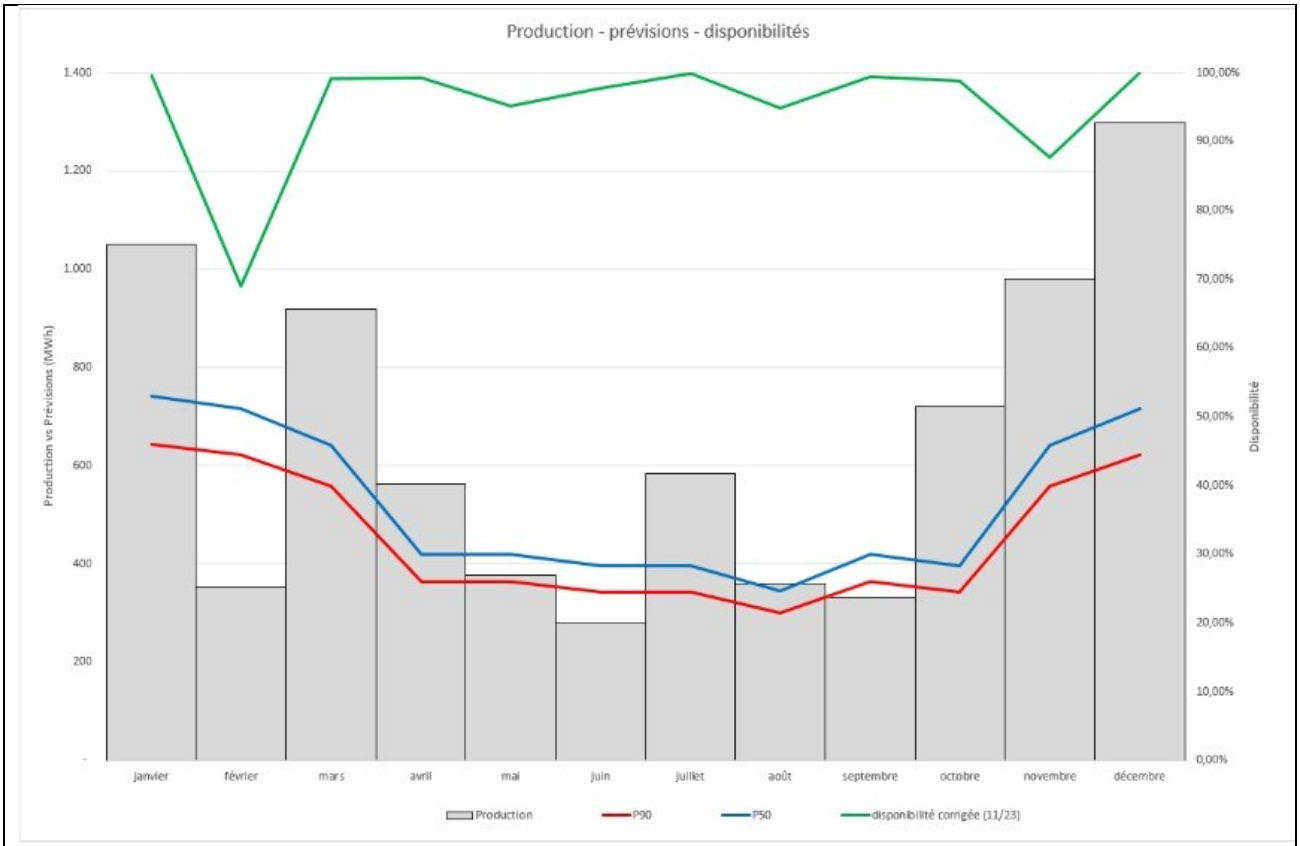

Production (en gris), P50 (bleu) et P90 (rouge) et disponibilité (vert) - 2023

1 Dans l'éolien, il est essentiel d'estimer les revenus à long terme. Pour ce faire, deux paramètres prennent un rôle clé dans l'estimation du productible long terme : le P50 et le P90. Ces valeurs théoriques, basées notamment sur les prédictions de vent dans les mois/années à venir, permettent de fournir une valeur du productible long terme avec un degré d'incertitude associé.

Les paramètres P50 et P90 sont donc des valeurs probabilistes. La valeur P50 correspond au niveau de production annuelle dont la probabilité de dépassement est de 50% et la P90 avec une probabilité de 90%.

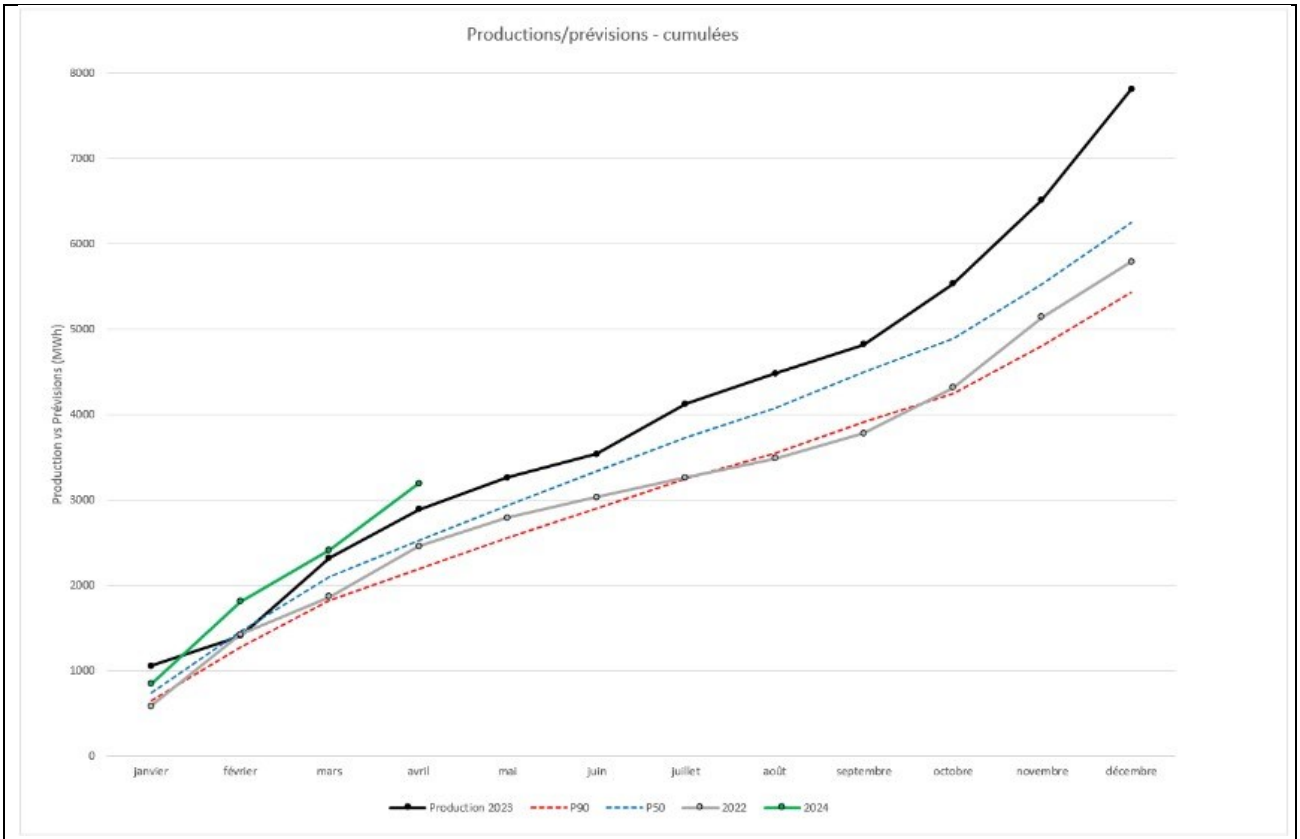

Production cumulée : 2022(gris), 2023 (noir) et 2024 (vert)

Et 2024 a très bien commencé malgré une panne en janvier. La production cumulée fin avril est déjà au niveau du P90 du mois de juillet, soit avec 3 mois d'avance.

<u>Disponibilité</u>

Nous déplorons 2 pannes importantes en 2023 avec arrêt de la production :

- en février (pompe à huile du système de refroidissement)
- en novembre (capteur de pression sur le circuit hydraulique).

Pour un total de 203h d'arrêts de production
En outre, en janvier 2024, nous avons vécu un dysfonctionnement du module Labko de détection de givre entraînant son remplacement.

Ces 3 incidents ont fait l'objet de notre part d'un calcul détaillé des taux d'indisponibilité. La disponibilité globale 2023 s'établit à 95,02%. Il est prévu dans le contrat d'entretien de l'éolienne que la société en charge compense le manque de disponibilité si celui-ci dépasse en certain seuil. Le calcul de cette compensation (pour la période avril 2023 à mars 2024) est en cours pour le moment.

La durée totale des arrêts s'élève à 976 heures (soit 11% du temps) dont :

- 203 heures pour les 2 pannes majeures
- 773 heures pour de nombreux autres arrêts impactant la productivité de l'éolienne sans pour autant en affecter la disponibilité.

Certains arrêts, à forte occurrence, mais de courtes durées, pénalisent peu la productivité. Les 2/3 des arrêts (616 heures) ont des causes liées à l'environnement de l'éolienne. Le plan d'action 2024 visera à réduire ces pertes de temps de production.

Vente de l'électricité

Le prix de vente de l'électricité est constitué de 3 termes :

- l'électricité
- les certificats verts
- les labels de garanties d'origine.

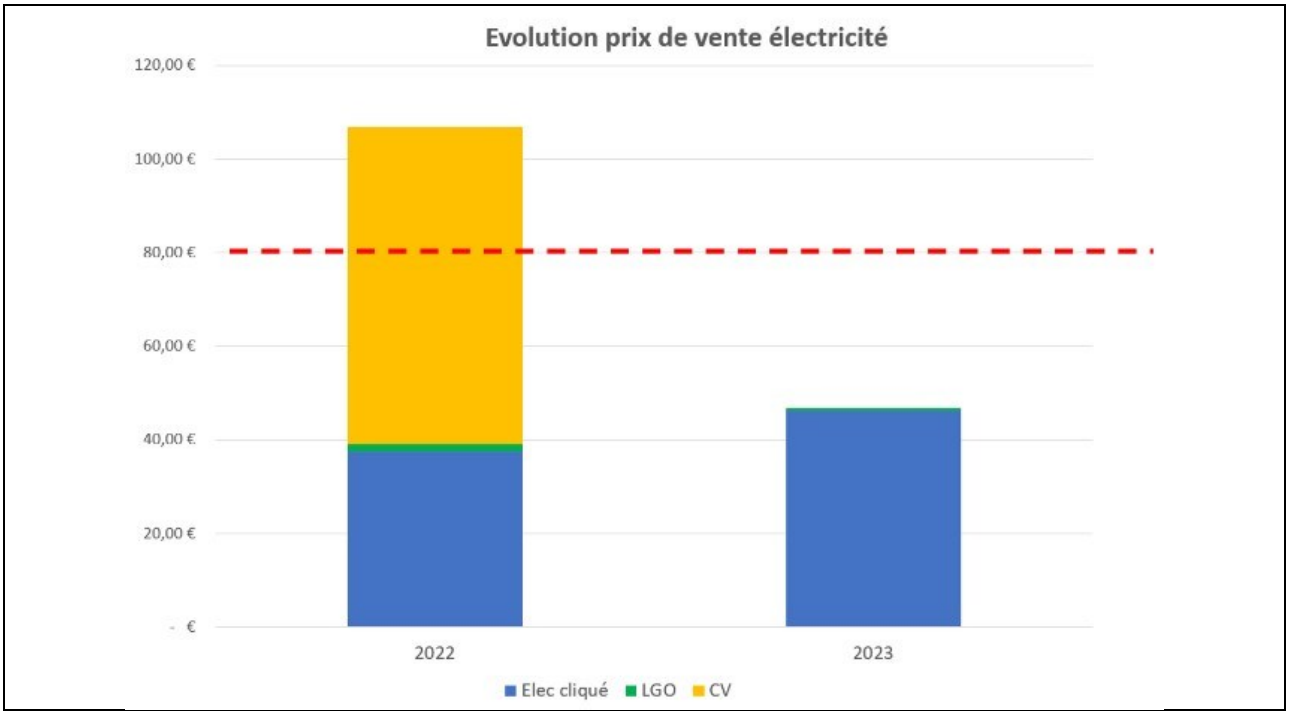

Pour couvrir nos coûts (soit 440.000 €), sur base du P90, ce prix de vente global doit se situer environ à +/- 80 €/MWh. En 2022, notre prix était supérieur à 100 € ; il était constitué pour 2/3 de certificats verts. Toutefois, comme annoncé lors de l'AG 2023, le coefficient Keco (coefficient appliqué pour déterminer la valeur économique du certificat vert) est égal à 0 pour toute l'année 2023. Cela signifie que notre prix de vente de l'électricité a chuté de plus de 65 €/MWh. Cela ne nous permet plus d'assurer la rentabilité de notre éolienne.

Certains facteurs permettent cependant d'atténuer cette chute du chiffre d'affaires :

- Une augmentation du prix de vente de l'électricité en 2023 (+ 8,6 €/MWh)
- Un volume produit largement supérieur au P90 (+ 2.400 MWh)
- Un surplus[2] de 29 €/MWh sur le marché variable (Belpex), s'appliquant environ sur 1.340 MWh (le prix 2023 ayant été fixé sur un volume maximal de 6.470 MWh).

2 Dans le cadre de notre contrat de vente pour 2023, nous avions prévu de fournir 6.470 MWh à un prix déterminé à l'avance. Nous avons dans les faits fourni 7.809 MWh. Le surplus, soit 1.340 MWh est vendu au prix du marché (Belpex) du moment, soit 29€ de plus que le prix de base.

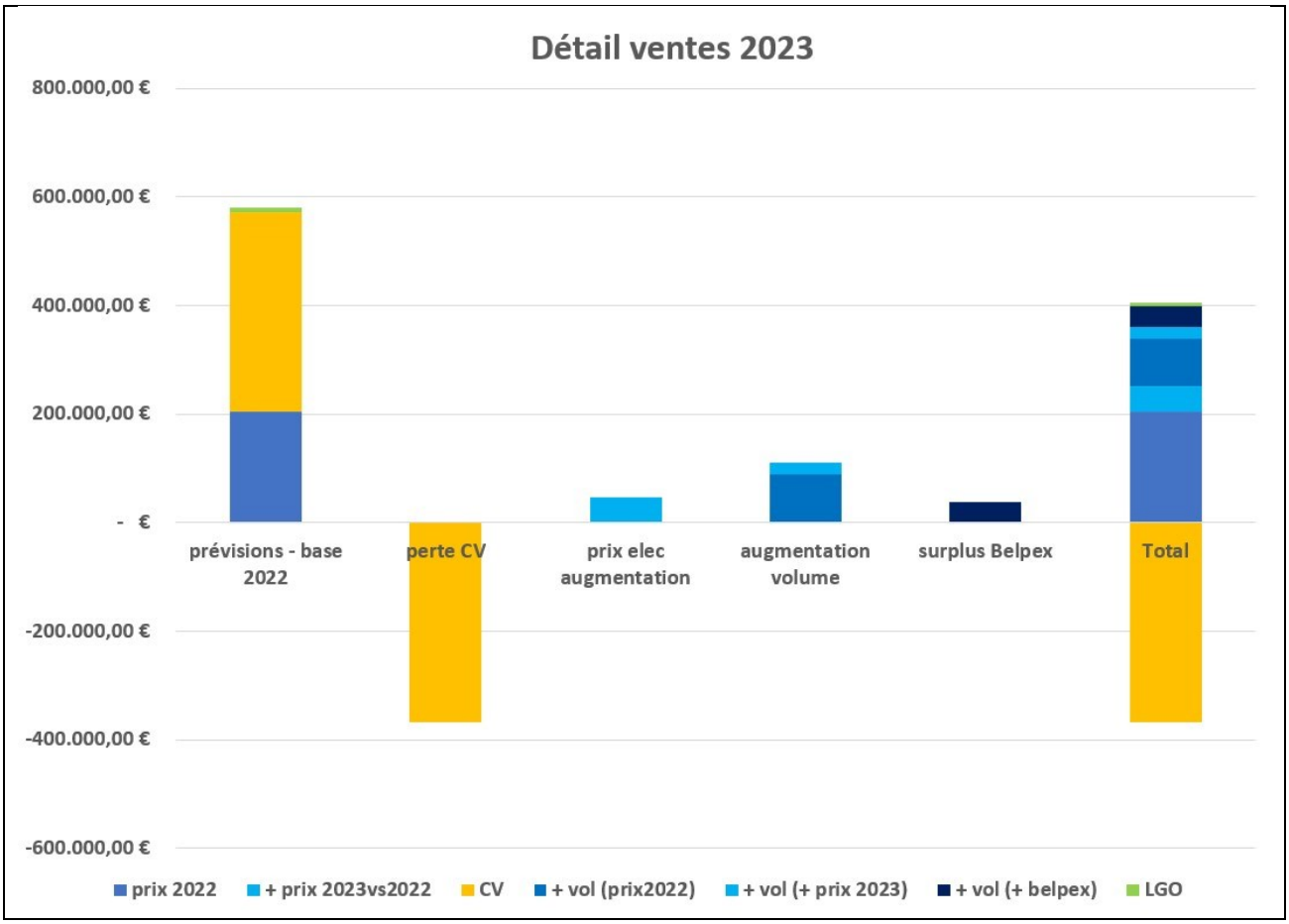

La combinaison de ces événements conduit à un produit des ventes de l'électricité par notre éolienne de 406.000 €. Rapporté au volume du P90, le prix de vente moyen s'élève à 75€/MWH (pas trop éloigné du seuil de rentabilité évalué à 80€/MWh.

Bilan

Au vu des records de production en 2023, la perte qui avait potentiellement été estimée à 200.000 € sera finalement limitée à 75.000 €.

Notre éolienne est maintenant amortie à hauteur de 30% ; les remboursements d'emprunt s'effectuent selon le plan. La situation financière de Marchôvent reste donc saine.

Toutefois, au vu de l'incertitude régnant sur la valorisation économique des certificats verts pour 2024, il n'est pas judicieux d'envisager une distribution de dividendes pour 2023. Des discussions avec le ministère de l'Energie sont d'ailleurs en cours pour analyser la révision du coefficient keco pour 2024 et corollairement le redémarrage du mécanisme d'octroi des certificats verts.

	en k€
ACTIF	
Actifs immobilisés	**2883**
Frais R&D	104
- amortissement	-32
Eolienne	4046
- amortissement	-1235
Actifs circulants	**833**
créance < 1 an	100
placement	54
valeurs disponibles	634
Régularisation	45
TOTAL ACTIF	**3716**

	en k€
PASSIF	
Capitaux propres	**749**
Apport	600
Réserves	18
Bénéfice reporté	131
bén reporté 2022	206
perte 2023	-75
Provisions (risques et charges)	**27**
Dettes	**2940**
Dettes > 1 an	2583
Dette < 1 an	319
régularisation	38
TOTAL ACTIF	**3716**

RESULTATS	
Chiffre d'affaires	**430**
électricité	406
CV	0
réconciliation 2022	24
Coûts des ventes	**444**
services et biens	140
amortissement	282
Provisions	6
Autres	16
Bénefice exploitation	**-14**
Charges financières	61
Bénéfice avant impôts	**-75**
Impôts	0
Bénéfice après impôts	**-75**
Affectation réserves	0
perte à reporter	**-75**

Pour 2024, les productions sont déjà excellentes sur les 4 premiers mois de l'année et le prix de vente de l'électricité augmente de 20 €/MWh par rapport au prix 2023. En l'absence probable de valorisation des certificats verts, nous pourrions toutefois espérer clôturer cette année 2024 à l'équilibre.

Nous pouvons quoi qu'il arrive rester sereins quant à la viabilité de Marchôvent ainsi que de notre coopérative. En effet, les 2 sociétés ont une trésorerie suffisante qui permettra de passer le cap de 2024.

3.3. Zéphyr

La société d'exploitation (SPV) Zéphyr assure depuis octobre 2022 la gestion d'une éolienne de 2,2 MW (dans la plaine de Boneffe). Elle est détenue par 3 coopératives, dont Champs d'Energie, ainsi que par la commune de Ramillies.

Production

L'éolienne est particulièrement bien exposée au vent. Alors que la production attendue était de 5.085 MWh (P90), le résultat pour 2023 a été de 7.255 MWh, soit 43% de plus que prévu. La production mensuelle se distribue selon un profil identique à celui de l'éolienne de MOV.

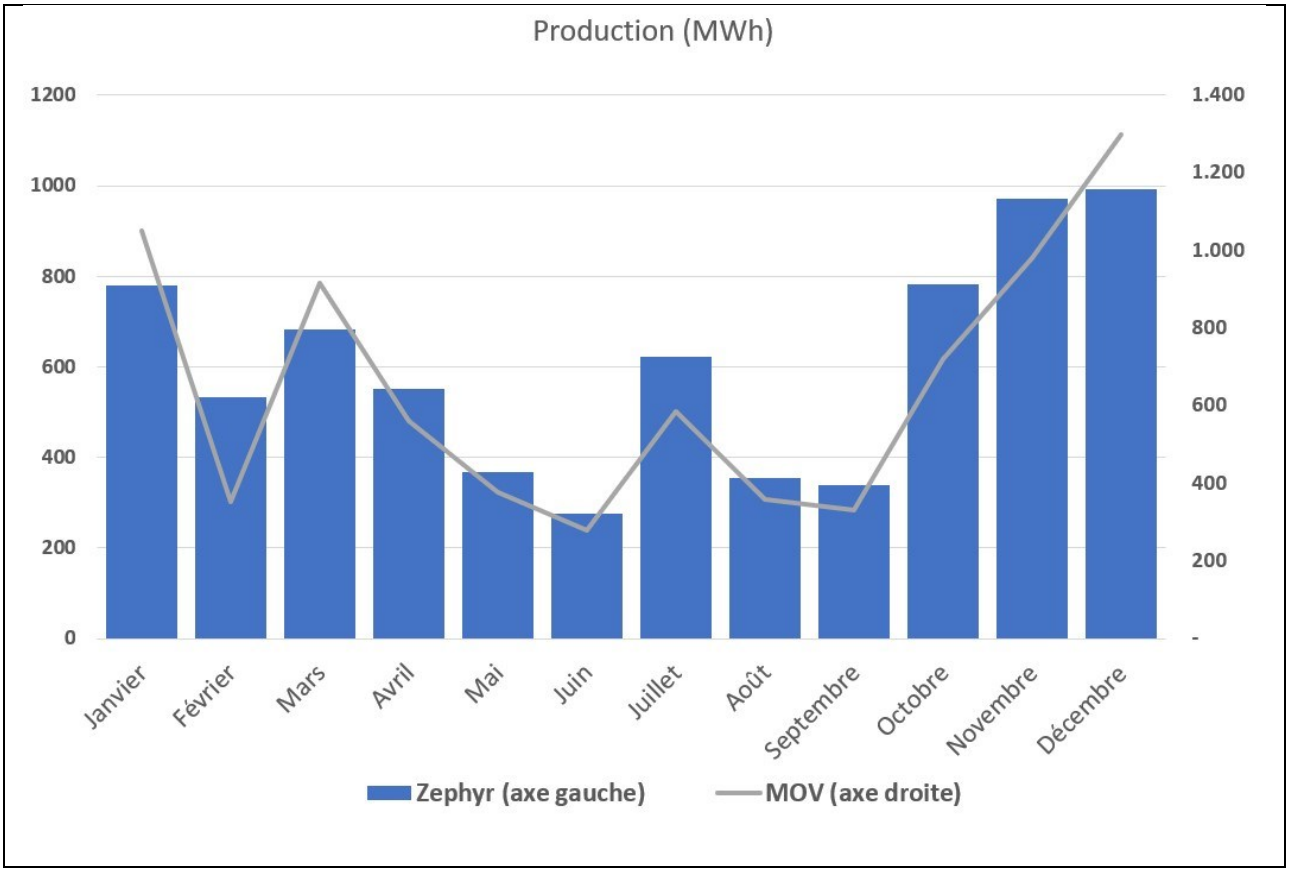

Le début d'année 2024 s'annonce très bon, avec une production de 2.920 MWh fin avril, soit 370 MWh de mieux que l'année précédente à la même période.

Disponibilité

L'éolienne n'a pas connu de problème majeur durant l'année si ce n'est :

- des défauts de rechargement sur les batteries du système de contrôle et de supervision qui nous ont pénalisé (122 heures) en janvier et mars
- quelques petits soucis mineurs de connexion sur le réseau.

Comme pour MOV, la grande majorité des arrêts sont dus à des causes liées à l'environnement de l'éolienne. Sur un total de 1.110 heures d'arrêts (12% du temps total), 970 heures sont liées aux 3 mêmes causes que pour l'éolienne de MOV. Le plan d'action 2024 adressera donc également ces 3 causes.

Le plan d'action 2024 prévoit un meilleur contrôle des temps d'arrêts afin d'optimiser la productivité de l'éolienne, en particulier les arrêts nocturnes en été et un suivi serré des périodes de gel.

Vente de l'électricité

Le prix de vente de l'électricité, proche des 110 €/MWh est composé pour 60% de certificats verts et pour 40% de vente proprement dite d'électricité (à un prix fixe pour l'entièreté de la production). Le chiffre d'affaires s'élève à 800.000 € pour les 7.250 MWh produits

Bilan

	en k€
ACTIF	
Actifs immobilisés	**3313**
Eolienne	3652
- amortissement	-340
Actifs circulants	**831**
créance < 1 an	488
placement DSRA	125
valeurs disponibles	214
TOTAL ACTIF	**4144**

	en k€
PASSIF	
Capitaux propres	**611**
Apport	300
Réserves	125
Bénéficereporté	186
Provisions (risques et charges)	**13**
Dettes	**3520**
Dettes > 1 an	3159
Dette < 1 an	345
régularisation	16
TOTAL ACTIF	**4144**

RESULTATS	
Chiffre d'affaires	**804**
électricité	314
CV	490
Coûts des ventes	**434**
services et biens	172
amortissement	255
Provisions	6
Autres	1
Bénefice exploitation	**370**
Charges financières	91
Bénéfice avant impôts	**279**
Impôts	0
Bénéfice après impôts	**279**
Affectation réserves	93
Bénéfice à reporter	**186**

Actif

L'éolienne est amortie à hauteur de 10%. Les créances clients étaient de 488.000 € à fin décembre mais 363.000 € de créances ont été récupérées en ce début d'année 2024 (Eneco et Région Wallonne). Le disponible au premier trimestre de 2024 est de 577.000 €. La DSRA (couverture du service de la dette) nécessite de bloquer un placement à hauteur de 125.000 € (93.000 € ont été affectés aux réserves afin d'atteindre cette limite de couverture requise).

Passif

En accord avec la banque, nous avons pu procéder à une réduction de capital de 550.000 € (850 --> 300 k€). Champs d'Energie, actionnaire de Zéphyr à hauteur de 16%, s'est vu ristourner 88.000 €.

Résultats

Le chiffre d'affaires s'élève à 800.000 € dont 60% de Certificats Verts :

- les certificats verts sont garantis (indépendamment de la valeur du keco) jusque octobre 2025
- la perte des CV sur les 2 derniers mois de 2025 sera compensée par le prix de vente de l'électricité qui sera environ de +/- 1,2 € plus élevé qu'en 2024.

Après constitution des réserves, le bénéfice s'élève à 186.000 €. La SPV Zéphyr propose la distribution de 150.000 €, ce qui représenterait pour Champs d'Energie (16%) un dividende de 24.000 €.

3.4. Seacoop (offshore)

Champs d'Energie, avec 33 autres coopératives citoyennes belges d'énergie renouvelable, fait partie de SeaCoop. Le but poursuivi est d'investir dans l'énergie éolienne en Mer du Nord. Jusqu'à présent (avril 2024), nous nous sommes engagés à hauteur de 10.000 € dans le capital initial de Seacoop.

La coopérative offshore Seacoop permettra aux citoyennes et citoyens belges de participer à des projets de développement éolien en Mer du Nord. Le gouvernement fédéral prévoit en effet d'ouvrir des concessions dans la nouvelle zone Princesse Elisabeth.

L'Assemblée générale du 27 avril 2023 a engagé Philippe Awouters comme administrateur délégué. Ceci permet d'assurer le suivi opérationnel des dossiers en cours sans dépendre de subventions ou des fédérations.

Comme prévu au budget initial, le capital mis sur la table par les partenaires à la constitution de la coopérative n'était pas suffisant pour subvenir aux dépenses. Cela nécessitera donc sans doute une augmentation du capital.

2023 a été la première année complète d'activité de Seacoop. La coopérative dresse un bilan globalement positif du travail ; celui-ci a été mené selon 4 axes :

- appel d'offres pour les futures éoliennes offshore dans la Zone Princesse Elisabeth (ZPE)
- discussions avec les parties prenantes
- analyse d'une opportunité d'entrée dans un parc offshore existant
- projet de recherche Sea2Socket.

Appel d'offre pour la Zone Princesse Elisabeth

SeaCoop espérait que ce dossier, qui est sur la table de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, pourrait aboutir en 2023. Malheureusement, les discussions internes au niveau du gouvernement ont amené du retard dans le processus. L'avancée majeure de l'année 2023 est la publication des principes que devraient suivre l'arrêté royal déterminant les critères d'attribution des concessions de la Zone Princesse Elisabeth.

Ces principes décidés en gouvernement fédéral et publiés le 5 mai 2023 placent les coopératives en bonne position en introduisant la participation citoyenne à hauteur de 1% du CAPEX (= total du montant des investissements) comme critère obligatoire pour les entreprises soumissionnaires dans le cadre des parcs d'éoliennes offshore. De plus, les points qui seront attribués lors de l'analyse des offres sont partagés en deux groupes :

- 90 pour le prix de l'électricité produite
- 10 pour le « modèle innovant » incluant la participation citoyenne. Parmi ces 10 points, le modèle porté par SeaCoop (dit de communauté d'énergie renouvelable) pourrait rapporter jusqu'à 5 points à un candidat soumissionnaire auquel Seacoop serait associé.

Les principes de l'appel d'offre confirment également la possibilité pour les coopératives de racheter jusqu'à 25% du volume d'électricité produite par les parcs éoliens offshore à un prix fixe déterminé à la remise du projet.

La publication de ces principes est une première étape très prometteuse pour SeaCoop, dont l'objectif est de devenir partenaire d'un ou plusieurs consortiums répondant à l'appel d'offre. L'équipe de SeaCoop tente à présent de s'assurer que ces principes seront respectés dans la version finale de l'Arrêté Royal déterminant les contours de l'appel d'offre et qui devrait être publié durant le premier semestre de 2024 (avant la dissolution du gouvernement).

Discussions avec les parties prenantes

Ces principes, bien qu'ils n'aient pas encore été concrétisés de manière formelle, ont permis à toutes les parties prenantes, SeaCoop y compris, de se projeter un peu plus loin dans ce projet. SeaCoop a donc entamé de nombreuses discussions avec les consortiums susceptibles de remettre une offre pour l'éolien offshore en mer du Nord, afin de pouvoir être prêts à participer à des soumissions une fois que l'Arrêté Royal final sera publié.

A ce titre, un protocole d'accord (Memory of Understanding) a été proposé aux partenaires potentiels.

Les discussions menées avec la majorité des parties prenantes du secteur éolien offshore dans le cadre de la Zone Princesse Elisabeth ont permis de positionner SeaCoop comme acteur de référence pour la participation citoyenne en Mer du Nord.

Des discussions approfondies sont en cours avec différents partenaires potentiels. Les propositions concrètes de partenariat seront, le cas échéant, soumises à l'assemblée générale de SeaCoop où chaque coopérative membre pourra s'exprimer selon les principes de transparence et gouvernance démocratique propre à nos structures.

Analyse d'une opportunité d'entrée dans un parc offshore actuel

Dans le courant du mois de juillet 2023, l'équipe de SeaCoop a appris qu'un des partenaires de C-power, le premier parc offshore belge dont l'installation s'est terminée en 2013, désirait revendre ses parts. Le CA de Seacoop a décidé de se montrer intéressé et a demandé l'accès aux données concernant ce parc.

Les spécialistes composant le CA de Seacoop ainsi qu'un groupe de travail constitué à cette occasion, ont pris le temps d'analyser en profondeur les données afin de pouvoir rendre un avis le plus complet possible au vu du délai limité sur l'intérêt à faire une offre.

Le CA a finalement décidé de ne pas se porter acquéreur. L'analyse de cette opportunité a tout de même été le déclencheur de toute une série de questionnements autour de l'entrée dans un parc existant

notamment en ce qui concerne le financement d'une telle opération. Des premiers contacts ont donc été établis avec des banques, et des modèles de financement ont été créés. Ils seront certainement utiles pour le futur.

Projet de recherche : Sea2Socket

La préparation à l'appel d'offre s'est aussi concrétisée au travers du projet de recherche « Sea2Socket » financé par le fond de transition énergétique (FTE) et mené par :

- les fédérations REScoop Wallonie et Vlaanderen
- les fournisseurs d'électricité COCITER et Ecopower
- les universités de Gand et de Mons.

Dans le cadre de ce projet, SeaCoop étudie la façon dont les communautés d'énergie renouvelable pourraient faire parvenir l'électricité produite par les éoliennes offshore aux citoyens via un mécanisme de CoopPPA (Convention d'acquisition d'énergie coopérative).

La réflexion porte autour du modèle de fourniture et de gestion des risques propres à un prix d'achat de l'électricité fixe. Les premiers résultats ont été présentés en octobre 2023 avec :

- une description du chemin que l'énergie parcourra pour atteindre nos prises de courant
- une étude des profils d'énergie et des responsabilités pour l'équilibrage le long de cette chaine
- une analyse de la solidité financière du modèle de CoopPPA.

Une partie de l'étude Sea2Socket a été aussi consacrée à la stratégie de communication, en collaboration avec l'agence JosWorld et UMons. Plus de 3.000 des coopératrices et coopérateurs des REScoop belges ont répondu à une enquête afin de nous apporter des enseignements sur leur profil et sur les facteurs les motivant à investir dans le projet SeaCoop. Voici les principaux résultats …

95% des répondants sont satisfaits de leur investissement au niveau des coopératives.

L'enquête confirme l'intérêt pour les énergies renouvelables de manière générale et spécifiquement pour l'éolien offshore.

42% des répondants ont déjà entendu parler de SeaCoop mais la plupart souhaite obtenir davantage d'informations sur SeaCoop.

La majorité indique vouloir investir dans l'éolien offshore : rien que si les 3.000 répondants investissent les montants qu'ils ont indiqués, ce sont plus de 9 millions d'euros qui pourraient être récoltés !

Une réflexion sur la stratégie de marque est toujours en cours. Elle s'appuie sur l'enquête mais aussi sur d'autres campagnes similaires et sur une étude qualitative menée lors de 5 focus group rassemblant des personnes représentatives de la population (non coopérateurs d'une REScoop).

3.5. Pax Eolienica et participation citoyenne

En octobre 2022 le Gouvernement Wallon s'est accordé sur un ensemble de mesures visant à soutenir le développement éolien en Région Wallonne. Cela comprenait notamment une mesure qui vise à rendre obligatoire l'ouverture à participation citoyenne dans les nouveaux projets éoliens.

La Fédération REScoop Wallonie, dont notre coopérative fait partie, a rejoint la Task Force mise en place sous l'égide du Cabinet Henry afin d'arriver à un texte de compromis concernant la participation des citoyens et des pouvoirs locaux dans les projets éoliens.

En février 2024 un **nouveau cadre de référence éolien** a été adopté sous forme de circulaire (non contraignante). Celle-ci incite le fonctionnaire-délégué (représentant de la Région Wallonne qui statue sur les demandes de permis) à motiver sa décision s'il prend une décision qui s'écarte du cadre de référence. Cette même circulaire incite à mettre en place un cadre légal contraignant sur la participation citoyenne.

Actuellement, une proposition de modification du décret sur le Permis d'Environnement (PE) permettrait d'intégrer le principe obligatoire d'ouverture à participation citoyenne de minimum 24,99% dans tout nouveau projet éolien. REScoop a rencontré les députés membres de la Commission Environnement des différents partis politiques afin de plaider pour la participation citoyenne. Inversement, Edora[3] et la Febeg (Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières) exercent une pression à l'encontre de cette possibilité.

La proposition de modification du PE a fait l'objet d'un vote au Parlement wallon le 26 avril 2024.

3 EDORA est la fédération des entreprises développant des produits et services tournés vers la transition énergétique

4. Activités dans le domaine Photovoltaïque

4.1. Nouvelles installations

Champs d'Energie continue à développer (et éventuellement financer) des projets photovoltaïques (PhV) pour les PME, les écoles, les exploitations agricoles, les surfaces commerciales, …

Trois beaux projets se sont concrétisés en 2023.

Paysans Artisans

Paysans Artisans est une coopérative qui assure la promotion du circuit court alimentaire dans la région de Namur. Un nouveau bâtiment a été construit pour leur centre logistique près de la gare de Floreffe. Il a été équipé d'une installation photovoltaïque afin de couvrir une partie des besoins en électricité (notamment pour les chambres froides).

La centrale compte 132 panneaux pour un total de 53 kilowatt-crête (kWc) et une production attendue de 45.000 kilowattheure (kWh) par an. Le coût (50.000 euros) a été pris en charge par notre coopérative sous forme de tiers-investissement.

La centrale a été mise en fonction en août 2023 et a déjà produit (jusque fin mars 2024) pas moins de 16.000 kWh.

Isohemp

Isohemp une jeune société du zoning de Fernelmont ; celle-ci fabrique et commercialise des blocs de construction à base de chanvre, blocs qui ont l'avantage d'offrir une isolation thermique et acoustique.

Une installation photovoltaïque relativement importante a été mise en place ; elle comprend 494 panneaux pour un total de 198 kWc et une production attendue de 170.000 kWh par an. Le coût (162.000 euros) a été pris en charge par notre coopérative sous forme de tiers-investissement.

La centrale a été mise en fonction en mai 2023 et a déjà produit (jusque fin mars 2024) pas moins de 145.000 kWh.

Fabrique Circuit Court

La Fabrique Circuit Court (FCC), dans le zoning Ecolys à Rhisnes, regroupe différents ateliers de transformation et un espace de stockage dédiés au circuit court alimentaire. On y trouve notamment un abattoir de volailles, une légumerie, une bocalerie, la coopérative Ethiquable, un atelier de découpe de viande, un glacier, une miellerie, des traiteurs et un atelier de pressage de jus.

Plusieurs installations photovoltaïques ont été mises en place sur les toitures de la fabrique avec un total de 544 panneaux et 255 kWc installés. Une production de 218.000 kWh par an est attendue. Le coût (212.000 euros) a été pris en charge à hauteur de 40% par notre coopérative sous forme de tiers-investissement.

La centrale a été mise en fonction en juin 2023 et a déjà produit (jusque fin mars 2024) pas moins de 123.000 kWh.

4.2. Suivi de nos installations

Nous continuons par ailleurs à assurer le monitoring de la production et de la consommation des installations photovoltaïques existantes à la Cuisine des Champs (100 kWc) et la Brasserie de Marsinne (43 kWc). Le plan financier de ces installations a été revu en raison de la baisse du niveau d'attribution des certificats verts. Des négociations ont été menées avec la direction des deux entreprises afin de partager équitablement les pertes estimées en raison de la dévalorisation des certificats verts.

4.3. Bilan

Notre coopérative a donc contribué à ce jour à l'installation de l'équivalent de 5 installations photovoltaïques, soit :

- 650 kWc installés
- une production annuelle totale attendue de 560.000 kWh
- un budget d'investissement de 463.000 €.

4.4. REFLEX

Un financement a été obtenu dans le cadre du Fonds pour la Transition Energétique fédéral. Le projet a été initié par des coopératives citoyennes flamandes et ces dernières ont souhaité associer des partenaires en Wallonie : Clef (coopérative du Hainaut) et Champs d'Energie. Le but poursuivi consiste dans l'installation d'ombrières photovoltaïques couplées avec des batteries (pour alimenter le réseau électrique en cas de besoin) et des bornes de recharge pour voitures électriques.

Le projet a démarré début 2024 avec plusieurs actions :

- Recherche au niveau du département d'électromécanique de la Katholiek Universiteit Leuven pour élaborer le design des stations de recharge d'un point de vue technique
- Elaboration du plan financier des stations de recharge par la coopérative flamande ZuidtrAnt
- Développement des batteries de stockage recyclées à partir d'anciens véhicules électriques (startup Octave)
- Recherche d'emplacement potentiels pour l'implantation des stations de recharge (une station devrait être installée dans la région de Namur).

5. Biomasse

BQP

Pour rappel, le projet « BQP » de Farciennes est un centre de valorisation des bio-matières ou déchets organiques via la biométhanisation. Le gaz produit permet de faire tourner un générateur et d'injecter de l'électricité dans le réseau. Les matières sont quant à elles valorisées sous forme de digestat qui sert de fertilisant pour les terres de cultures. Dans le cas de BQP, comme des déchets organiques entrent dans la phase de biométhanisation, il s'agit de POQ (produit organique naturel certifié).

Champs d'Energie a participé à une petite partie du financement du projet à hauteur de 40.000 € (capital) et 10.000 € (prêt subordonné). Les coopératives Clef et Courant d'Air ont aussi contribué de manière plus significative à ce financement.

Après la mise en service fin 2022, l'objectif de l'année 2023 était principalement de consolider la production et de solutionner les problèmes de jeunesse au niveau technique (comme c'est le cas pour toutes les biométhanisations).

Un administrateur de Champs d'énergie a siégé en 2023 comme administrateur de BQP et a travaillé également comme responsable technique de la centrale.

Pour faire face aux difficultés techniques rencontrées et aux problèmes de trésorerie, un refinancement de la part tous les actionnaires a été nécessaire. Pour ce qui concerne Champs d'Energie, cela a consisté en 25.000€ d'avance sur compte courant.

A ce jour, la situation reste toujours compliquée, notamment au niveau de la valorisation du POQ. La centrale peine à trouver son rythme de croisière. Il y a également des difficultés en matière de gouvernance dans la gestion de la centrale. Nous envisageons donc de ne plus apporter de financement supplémentaire tant que ces problèmes ne sont pas résolus.

Coopeos/Coopébois

En tant que membre fondateur, Champs d'énergie a suivi le développement des coopératives sœurs Coopeos et Coopébois qui sont actives dans la valorisation du bois-énergie.

Champs d'énergie a participé à l'inauguration de la chaudière biomasse de Noville-Les-Bois qui s'est déroulée durant la fête des 10 ans de notre coopérative.

6. Communautés d'énergie

La coopérative a assuré un suivi de la mise en place de la législation en Région Wallonne au sujet des Communautés d'Energie (CE). Via le groupe de travail de REScoop Wallonie, les coopératives ont défendu leurs intérêts auprès du cabinet ministériel en charge du dossier.

Les textes et arrêtés ont tous été avalisés par le gouvernement Wallon mi-2023 et les formulaires pour mettre en œuvre des CE sont maintenant disponibles auprès de la CWAPE (la Commission Wallonne pour l'Energie, qui est le régulateur wallon des marchés de l'électricité et du gaz).

REScoop Wallonie a travaillé également sur la modification des statuts des coopératives pour que celles-ci puissent être assimilés à des Communautés d'Energie Renouvelable (CER) au sens légal du terme. Nous envisageons donc de modifier les statuts de Champs d'Energie en conséquence.

REScoop Wallonie a également répondu à un appel à projet de la Région Wallonne début 2024 pour la mise en place de plusieurs CER portées par les coopératives. La décision de subvention devrait intervenir vers la fin mai 2024 et pourrait permettre de financer du personnel.

Dans le cadre de cet appel, Champs d'Energie a décidé de développer deux projets qui se focalisent sur le partage d'énergie entre entreprises sur les zonings industriels :

- Création d'une CER et partage d'énergie pour La Fabrique Circuit Court et plus largement pour une série d'entreprises du zoning Ecolys à Suarlée
- Création d'une communauté d'énergie à Floreffe (notamment avec Paysans-Artisans, dont nous avons financé l'installation photovoltaïque).

7. Communication & Sensibilisation (COM&SENS)

Évènements

- Organisation de la fête des 10 ans de notre coopérative en avril 2023 avec notamment des activités pour les enfants, des conférences, spectacles, stands et inauguration de la chaudière biomasse de Noville (installée par Coopéos)
- Participation à l'inauguration de l'éolienne de Boneffe avec Hesbénergie et Nosse Moulin
- Participation au Festival des Survoltés à Wasseiges organisé par le Gal Meuse@Campagnes
- Participation à la journée de l'énergie de Héron
- Participation au Festival Namur Demain (stand commun Cociter)
- Tenue d'un stand au salon Valériane (stand commun Cociter)
- Participation à la journée retrouvailles de REScoop (ateliers de réflexion et de partage entre coopératives)

Sensibilisation auprès des écoles et des citoyens

- Séances d'information sur le photovoltaïque résidentiel notamment à Gesves et à Yvoir
- Animations dans des écoles à Andenne en 6e primaire et en 1ères secondaires dans le cadre de notre partenariat avec le GAL Meuse@Campagnes
- Organisation d'une visite de l'éolienne pour l'UNamur (étudiants en spécialisation développement durable)
- Présentation, avec Nosse-Moulin, de l'éolien citoyen à Court-St-Etienne (discussion publique initiée par Ecolo-CSE)
- Animation d'ateliers pour les 1ères et 2e secondaires à l'Athénée Royale de Namur (journée développement durable 2023)
- Présentation à Ramilies de la Champs d'Energie, COCITER et REScoop lors d'une soirée d'information dédiée au modèle coopératif citoyen
- Animation d'un ciné-débat avec le GAL Meuse@Campagne
- Organisation d'un spectacle d'improvisation à Fernelmont avec Financité
- Participation et conférence lors du Career's Day de la haute école HEPN (développement durable).

Visibilité

- Reportage par la RTBF sur notre coopérative
- Renforcement des liens avec des partenaires : Paysans-Artisans, Fabrique Circuit Court,…
- Présentation de notre modèle coopératif auprès des entreprises du zoning de Fernelmont (via le CEFER et l'ARC).

Mobilisation

- Mise en œuvre d'une campagne de mobilisation auprès de nos coopérateurs afin de trouver des forces vives souhaitant s'impliquer dans les tâches quotidiennes de notre coopérative
  ➔ Les profils recherchés ont été identifiés et sont disponibles ici

Communication

- Renforcement de nos outils de communication (flyers, journal des 10 ans,…)
- Mise à jour de notre site web
- Renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux
- Analyse et amélioration de notre communication régulière par email

8. Rénovation

Le retard accumulé dans l'amélioration de la qualité énergétique des logements réduit le niveau de richesse général et les chances de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2,5°C. Notre coopérative a donc souhaité mettre en œuvre un des objets sociaux prévu par nos statuts. Le but poursuivi consiste à apporter notre contribution à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les logements.

Cela devrait permettre :

- de réduire les factures énergétiques et d'améliorer le confort des occupants
- de démontrer aux bailleurs qu'une rénovation bien conduite donnera de la valeur à leurs biens.

Notre coopérative a donc monté un groupe de travail avec quelques coopérateurs et développé un projet qui a été soumis dans le cadre du programme RenoBatex de la Région Wallonne.

Les objectifs du projet étaient les suivants :

1. acquisition de logements privés ou publics à Fernelmont et dans les communes du GAL, grâce à l'épargne des coopérateurs, pour mener des rénovations exemplaires les plus globales possibles (ces logements pourront ensuite être loués temporairement par des candidats-rénovateurs).
2. accompagnement des propriétaires et bailleurs pour monter le dossier et étudier les meilleures solutions techniques et le financement des travaux avec un coaching de Corenove.
3. mettre en place une méthodologie avec l'aide d'une sociologue pour lever les freins à la mise en œuvre de travaux, et en cherchant une solution au travers de la mise en place d'une coopérative d'habitat pour faciliter le financement de rénovations les plus globales possibles.

In fine, le projet n'a pas été retenu par la Région Wallonne.

9. COCITER

COCITER compte désormais parmi ses membres une coopérative de production supplémentaire avec l'arrivée de Vent d'ENFAN SC-ES qui s'est créée pour assurer la participation citoyenne dans le parc d'Ehein-Haut sur la commune d'Engis.

Du point de vue des capacités, de nouvelles unités de production se sont ajoutées fin 2023 dans le portefeuille de COCITER. Il s'agit de 5 petites turbines hydrauliques à Dolhain, Saint-Hubert, Pepinster, Ligneuville et 3 éoliennes à Juprelle, Tournai et Dour.

La situation en ce qui concerne le prix de l'électricité

L'année 2023 a vu une baisse constante du prix de l'électricité sur les marchés ce qui est une bonne nouvelle pour toute l'économie.

Chez Cociter, une nouvelle formule tarifaire, dite « formule pivot », a été mise en place. Elle se base toujours sur le Belix (moyenne arithmétique mensuelle des cotations horaires sur le marché EPEX, exprimée en €/MWh) mais de façon différente. Auparavant, le prix du MWh pour les clients de COCITER était entièrement variable et calculé au moyen d'une formule du type :

Belix + 5,00 €

COCITER applique désormais une formule de calcul où la partie variable, le Belix, diminue en importance et où la partie fixe a davantage de poids :

(0,78 x Belix) + 46,10 €

Voici un exemple chiffré avec le Belix de décembre 2023 (69,40 €) :

- Ancienne formule : 69,40 + 5 = 86,90 €/MWh ou 8,69 c€/kWh
- Nouvelle formule : (0,78 x 69,40) + 46,10 = 100,23 €/MWh ou 10,02 c€/kWh.

(À ce prix de l'énergie seule s'ajoutent évidemment les coûts de transport et de distribution, la redevance annuelle, les surcoûts, redevances, accises, frais divers et la TVA de 6 %).

Cette nouvelle « formule pivot » semble *a priori* plus chère mais en réalité :

- d'une part, le prix COCITER reste inférieur à celui des autres fournisseurs dans la grande majorité des situations de prix du marché
- d'autre part, elle permet surtout de réduire l'influence du marché sur la variabilité du prix et elle protège donc davantage les clients en cas de hausse.

Le graphique ci-dessous illustre très bien l'intérêt de cette formule :

- avec l'ancienne formule, quand le Belix montait, le prix de Cociter suivait cette hausse et la courbe de COCITER restait donc alignée sur celles des autres fournisseurs ;
- avec la nouvelle formule pivot, si le Belix monte, la courbe de COCITER monte moins rapidement et elle s'éloigne de plus en plus du prix des autres fournisseurs, au grand avantage des clients ;
- en revanche, si le Belix descend vraiment très bas, le prix de COCITER finit par être très légèrement supérieur à la moyenne des prix des autres fournisseurs.

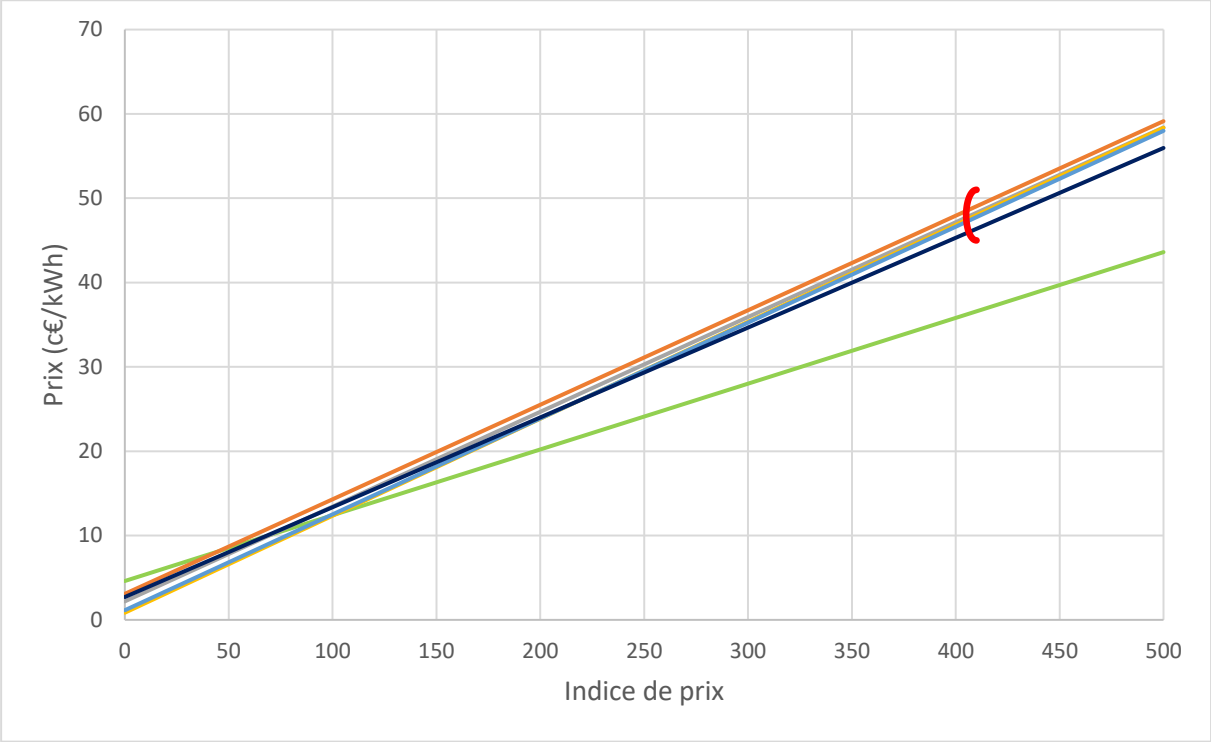

(Le même mécanisme, mais avec des paramètres différents, est appliqué pour le rachat de l'énergie aux coopératives de production, dont Courant d'Air.)

Ce mécanisme n'affecte pas trop les clients de Cociter, puisque le prix légèrement supérieur n'apparait que dans les situations où les prix du marché en général sont relativement bas. Ce mécanisme instaure en réalité une vraie solidarité entre les clients et le fournisseur. En effet, en payant temporairement un prix un peu supérieur, les clients soutiennent la rentabilité de Cociter dont ils sont, ne l'oublions pas, les co-propriétaires (via les coopératives associées).

Cette nouvelle formule pivot a permis de garantir un prix intéressant à nos clients. En moyenne pour tout 2023, COCITER a été le fournisseur le moins cher pour ses clients.

Pour les prosumers, ceci n'est pas le cas car COCITER a décidé de reporter sur ceux-ci une partie des coûts de déséquilibre liés à leur production et non de répartir ces coûts sur l'ensemble de ses clients. Ces coûts s'élèvent à 21,2 €/kVA/an TVA comprise.

Le service chez COCITER

Cociter porte une attention toute particulière à la qualité du service aux clients. En 2022, vu l'explosion du nombre de contrats, Cociter a dû cesser d'accepter de nouveaux clients. Ceci était également nécessaire pour protéger la petite équipe opérationnelle face à une surcharge de travail exceptionnelle.

La possibilité de souscrire un nouveau contrat a été réouverte à partir du mois de mai 2023.

Cociter a dans la foulée commencé à engager du personnel supplémentaire et en fin 2023, ils avaient 5 collègues supplémentaires, passant ainsi de de 3 à 7 ETP. Le service à la clientèle de qualité reste un priorités et les efforts consentis ont été remarqués par le service de Médiation Énergie dans son rapport d'activité où COCITER obtient un très bon bulletin.

Rappelons que Cociter n'est pas juste un fournisseur commercial « comme les autres ». Les clients ne sont pas des anonymes que l'on cherche à recruter à tout prix, mais bien des associés dans un projet commun, qui adhèrent ensemble à une vision du monde solidaire.

Dans toutes les situations, l'intérêt et l'avantage des clients est essentiel puisqu'ils sont aussi les copropriétaires des coopératives et donc de COCITER.

10. Signature

Le présent rapport est signé par les Administrateurs-délégués.

Roger BOURGEOIS

Frédéric Praillet